





## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT A PASSER LES TESTS DE SELECTION A L'ENGAGEMENT DANS LES ARMEES POUR LES CANDIDATS MINEURS NON EMANCIPES

Le candidat mineur non émancipé doit être porteur de ce document pour se présenter au D.E.I

Je soussigné(e), M. /Mme. : (Nom prénom du représentant légal) :
Demeurant (adresse complète):
N° de téléphone fixe/mobile joignable 24h/24 durant le séjour du mineur
Déclare, en ma qualité de : Père Mère Tuteur
De M. / Mme.: (Nom prénom du candidat):
Né(e) le :
Déclare donner mon consentement pour qu'il (elle) passe les tests de sélection à l'engagement dans les armées.
1. Je suis informé(e) que la sélection à l'engagement se compose de plusieurs étapes dont
<ul> <li>des mesures biométriques (notamment une mesure de la taille et du poids);</li> </ul>
• des examens médicaux et éventuellement une expertise médicale spécifique à un emploi ;
des tests sportifs et psychotechniques ;  éventuellement des examens d'évaluation spécifiques ;
• un entretien de motivation et/ou un entretien avec un psychologue
an one of the motivation of our an one of the psychologue
2. Je suis informé(e) qu'en cas de nécessité avérée ou estimée, il (elle) pourrait bénéficier de soins
prodigués soit par un médecin militaire du centre médical des armées, soit par les services de secours
(SAMU ou pompiers), et être éventuellement dirigé(e) vers une structure hospitalière.
3. Je suis informé(e) que la responsabilité de l'Etat ne saurait être mise en cause en cas de dommages subis
par le candidat de son propre fait ou de la part de tiers autres que les agents de l'Etat pendant les tests de
sélection et les trajets domicile-caserne. Il appartient au responsable légal de vérifier auprès de son
assureur des types de dommages garantis au titre de son contrat d'assurance responsabilité civile.
4. Je m'engage au nom du mineur, à respecter les consignes de sécurité (générale et informatique). Celles-ci
lui seront communiquées sur place. Tout manquement pourra faire l'objet d'exclusion immédiate et/ou de
poursuites judiciaires.
5. J'autorise le personnel chargé de l'encadrement à laisser partir le mineur avant la fin prévue de sélection
en cas d'inaptitude médicale ou d'abandon :
et souhaite être informé des modalités de retour de celui-ci (date et heure de départ prévue).
et je ne souhaite pas être informé des modalités de départ de celui-ci.
A4'
Avertissement (article 27 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978)  a) La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites
aux questionnaires nécessaires à la procédure de recrutement.
b) Les réponses aux questions posées revêtent un caractère obligatoire pour assurer le traitement administratif de votre
dossier. Un défaut de réponse à certaines questions pourrait vous être préjudiciable.
c) Les renseignements obtenus seront enregistrés dans le fichier de la direction du personnel militaire de l'armée de
terre et le dossier médical transmis à la direction du service de santé des armées.
d) Il importe, dans votre intérêt, d'en vérifier l'exactitude et de signaler à l'autorité militaire toute anomalie ou omission
constatée sur les documents que vous recevrez ultérieurement.
e) Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'accès au fichier et votre droit de rectification, pour les informations vous concernant, par l'intermédiaire de votre organisme d'administration.
rous concernant, par i intermediane de roue organisme d'administration.
A le le
Signature Signature du représentant légal